

Orientation après la 3^{ème} :

Procédure à l'attention des familles

1^{ère} étape : Téléservice Orientation

Depuis le 27 avril et jusqu'au 20 mai : vous devez vous connecter sur l'application Téléservice Orientation pour indiquer vos choix définitifs de voie d'orientation : 2^{nde} Générale et Technologique, 2^{nde} Professionnelle ou 1^{ère} année de CAP.

Vous devrez à nouveau vous connecter sur cette application après le conseil de classe du 3^{ème} trimestre pour faire part de votre accord ou désaccord suite aux réponses du conseil de classe. En cas de désaccord, il faut prendre contact immédiatement avec le.la chef.fe d'établissement.

2^{ème} étape : Téléservice Affectation

Du 25 mai au 8 juin : vous devez vous connecter sur l'application Téléservice Affectation pour formuler vos vœux définitifs de formation et d'établissements scolaires.

Vous pourrez à nouveau vous connecter sur cette application à partir du 1^{er} juillet pour connaître les résultats de l'affectation.



Pour cela : se connecter à l'ENT du collège avec les identifiants et mot de passe du responsable légal

SCOLARITÉ SERVICES
Bienvenue sur Scolarité services qui vous propose différents services en ligne de l'éducation nationale
Aide pour la première connexion des parents

La connexion au téléservice se fait au moyen d'un compte **ATEN responsable**, qui permet de saisir les intentions provisoires et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe.
Chaque parent d'élève possède un compte ATEN responsable, mais un seul des deux parents peut effectuer les saisies.
La connexion avec un compte ATEN élève permet uniquement la consultation des saisies.

■ Après la connexion, choisir **ORIENTATION** parmi les services proposés à gauche de l'écran.

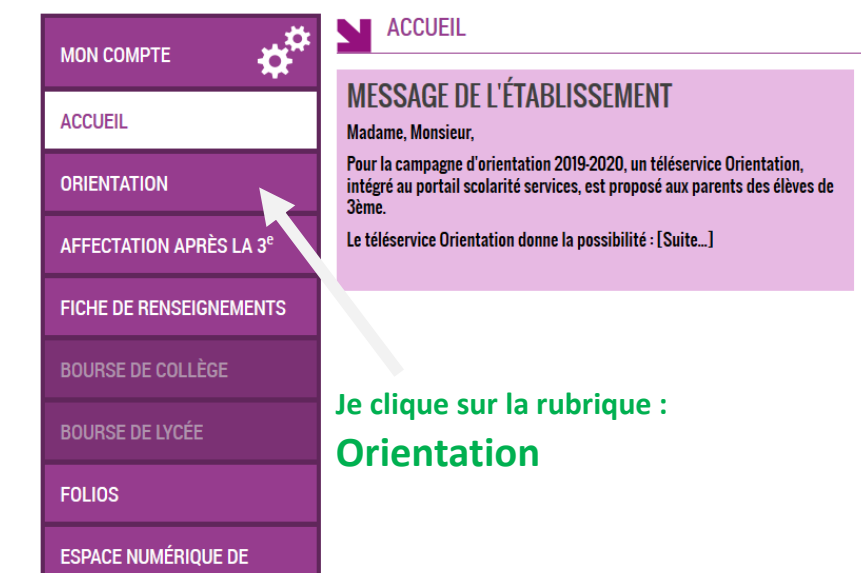


The image shows a login form titled 'Je me connecte avec mon compte ATEN' with fields for 'votre identifiant' and 'votre mot de passe', and a 'VALIDER' button. Below the form are links for 'identifiant oublié?' and 'mot de passe oublié?'. To the right is a vertical menu for 'SCOLARITÉ SERVICES' with options: 'MON COMPTE', 'ACCUEIL', 'VIE SCOLAIRE', 'NOTES', 'ORIENTATION', and 'EVALUATION'.



- Cliquez sur le carré qui mène aux différentes applications
- Choisissez l'application « scolarité services »

1^{ère} étape : du 27 Avril au 20 Mai : saisie sur l'application Téléservice Orientation (TSO)



The screenshot shows the application's main interface. On the left is a purple sidebar menu with options: 'MON COMPTE', 'ACCUEIL', 'ORIENTATION', 'AFFECTATION APRÈS LA 3^e', 'FICHE DE RENSEIGNEMENTS', 'BOURSE DE COLLÈGE', 'BOURSE DE LYCÉE', 'FOLIOS', and 'ESPACE NUMÉRIQUE DE'. The 'ORIENTATION' option is highlighted with a white arrow. The main content area is titled 'ACCUEIL' and contains a 'MESSAGE DE L'ÉTABLISSEMENT' addressed to 'Madame, Monsieur', announcing the 'téléservice Orientation' for the 2019-2020 campaign. Below the message, it says 'Le téléservice Orientation donne la possibilité : [Suite...]'. A green arrow points from the text 'Je clique sur la rubrique : Orientation' to the 'ORIENTATION' menu item.

Je clique sur la rubrique :
Orientation

2

Après le conseil de classe du 2ème trimestre/1er semestre

Je prends connaissance de l'avis provisoire du conseil de classe

La famille peut consulter l'avis provisoire du conseil de classe pour chaque intention.

Le représentant ayant saisi les intentions doit accuser réception de cet avis en cochant la case en bas de page et valider.

Dans le cas où l'utilisateur quitte la page sans accuser réception, une pop-up l'avertit.

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISoire(S) D'ORIENTATION.
 Vous devez en accuser réception en cochant la case prévue à cet effet puis en validant.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :
 Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3è trimestre / 2d semestre.

Intention 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR Avis défavorable

Intention 2 : 2de professionnelle Avis réservé
 Spécialité ou famille de métiers conseillée par le conseil de classe : Mécanique

Recommandation du conseil de classe pour une voie non demandée par les représentants légaux :

1re année de CAP
 Spécialité conseillée par le conseil de classe : Mécanique

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

Travail encourageant ce trimestre. La mécanique semble être la bonne voie.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.
 Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement. VALIDER

Le ou les vœux que vous formulerez à cette étape seront définitifs.

MON COMPTE

ACCUEIL

ORIENTATION

AFFECTATION APRÈS LA 3^e

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

BOURSE DE COLLÈGE

BOURSE DE LYCÉE

FOLIOS

ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL

SERVICE EN LIGNE
ORIENTATION

1 Intentions provisoires
2 Choix définitifs
3 Décision

Troisième trimestre ou second semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s)

Vous devez obligatoirement saisir un choix. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Choix 1 ↓ ↑ 🗑️

2de générale et technologique ou 2de STHR ?

2de professionnelle

1re année de CAP

Vous devez sélectionner une voie.

AJOUTER UN CHOIX

ANNULER
VALIDER

Veillez corriger le formulaire avant de valider vos choix.

2^{ème} étape : du 25 Mai au 8 Juin : saisie sur l'application Téléservice Affectation (TSA)

Quelques conseils :

- Pour des vœux en lycée d'enseignement général et technologique : le lycée de secteur est automatiquement identifié dans le Téléservice Affectation, à partir de l'adresse de résidence de votre enfant. Vous pouvez, si vous le souhaitez, formuler des vœux hors secteur, cependant, vous devez systématiquement formuler un vœu de 2nde générale et technologique pour le lycée de secteur.
- Pour les vœux en lycée professionnel : il n'y a pas de règle de secteur. Vous pouvez formuler des vœux dans les lycées professionnels souhaités. Le nombre de places étant limité dans les différentes sections de lycée professionnel, il est fortement conseillé de formuler plusieurs vœux.

Pour l'instant, sur cette application et avant le 25 Mai vous pouvez :

- Consulter l'offre complète de formation post 3^{ème}
- Accéder à des contenus d'information en lien avec l'ONISEP
- Visualiser le (les) lycée (s) de secteur pour la 2nde Générale et Technologique

DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^e

AFFECTATION APRÈS LA 3^e

Accédez aux offres de formations proposées dans Affelnet par les lycées, les CFA, les lycées agricoles et maritimes en France.

Que recherchez-vous ?

CAP cuisine Nantes

Exemple : CAP cuisine Nantes

ou

Consultez le catalogue des formations de chaque académie.

Consultez et téléchargez votre guide "après la 3^e"

Carte des académies

Ci-dessous, vous trouverez le lien vers la brochure réalisée par le CIO Dunkerque Flandres, contenant l'offre de formation du bassin d'éducation :

<https://www.calameo.com/read/00626657812ec80560796?authid=FBcsHd8Jd277>

Vous pouvez également télécharger le guide de l'ONISEP après la 3^{ème} :

<http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Hauts-de-France/Lille/Telechargement-des-guides-d-orientation>

Ci-dessous, vous trouverez le lien du site du gouvernement pour l'orientation et l'affectation post-3^{ème} :

<https://www.education.gouv.fr/l-orientation-en-3e-et-l-affectation-en-lycee-9257>

N'hésitez pas à contacter le collège et le Psychologue de l'Éducation Nationale de votre établissement.

Vous pouvez également contacter le CIO par mail : cio.dunkerquesaintpol@ac-lille.fr et cio.hazebrouck@ac-lille.fr ou par téléphone au 03 28 60 27 30 (site de Saint Pol/mer) ou au 03 28 43 79 59 (site d'Hazebrouck.)

NB : Les dates indiquées dans le document sont nationales et susceptibles d'être ajustées selon l'organisation du collège. Vous en serez informé.e.s le cas échéant.